

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le **05 OCT 2023**

DECRET N°23-107 / PR

Portant nomination du Directeur Général de l'Information et de la Communication au Ministère en charge de l'Intérieur, de l'Information et de la Décentralisation.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°10-126/PR du 15 septembre 2010 fixant le cadre organique du Ministère de la Défense, de l'Intérieur et de l'Information ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011 portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores, modifié par le décret N°23-078/PR du 11 aout 2023.

DECREE :

ARTICLE 1^{er}: Monsieur **BINDJAD ISMAEL** est nommé Directeur Général l'Information et de la Communication au Ministère de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation et de l'Administration Territoriale chargé des Relations avec les Institutions, en remplacement de Monsieur Kombo Soulaimana.

ARTICLE 2 : Le Ministre chargé de l'Information et celui chargé des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

